



Conseil européen

**Bruxelles, le 22 mars 2019
(OR. en)**

EUCO 1/19

**CO EUR 1
CONCL 1**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (21 et 22 mars 2019) – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

I. EMPLOI, CROISSANCE ET COMPÉTITIVITÉ

1. Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur la situation économique actuelle. Il approuve les domaines d'action prioritaires recensés dans l'examen annuel de la croissance et invite les États membres à les intégrer dans leurs prochains programmes nationaux de réforme et programmes de stabilité ou de convergence, en vue de favoriser la croissance et l'emploi par des investissements et des réformes. Il approuve également le projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro.
2. Une base économique solide est d'une importance primordiale pour la prospérité et la compétitivité de l'Europe, ainsi que pour son rôle sur la scène mondiale. Cela appelle une approche intégrée tenant compte des défis actuels et émergents à l'échelle mondiale, ainsi que sur le plan technologique, de la sécurité et de la durabilité, et reliant l'ensemble des politiques et dimensions concernées: l'Union économique et monétaire, qui devrait être approfondie; le marché unique dans toutes ses dimensions, pierre angulaire de la croissance de l'Union; une politique industrielle volontariste, permettant à l'UE de rester une puissance industrielle; une politique numérique tournée vers l'avenir, adaptée à l'ère de la transformation numérique et à l'essor de l'économie des données; et une politique commerciale ambitieuse et solide, assurant une concurrence loyale, la réciprocité et des avantages mutuels. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration de l'environnement des entreprises pour les PME, au développement des compétences et à la dimension sociale.
3. À cette fin, le Conseil européen demande que l'UE et ses États membres prennent des mesures s'articulant autour des éléments suivants:
 - il y a lieu d'approfondir et de renforcer encore le marché unique, l'accent devant être mis en particulier sur la mise en place d'une économie des services et sur l'intégration des services numériques; il faut éliminer les obstacles injustifiés qui subsistent, sur la base de la communication de la Commission de novembre 2018, et ne pas en créer de nouveaux. Il convient de prendre des mesures supplémentaires pour approfondir l'union des marchés des capitaux et l'union de l'énergie, et pour assurer une fiscalité juste et efficace. La Commission est invitée à élaborer d'ici mars 2020, en étroite coordination avec les États membres, un plan d'action à long terme visant à mieux mettre en œuvre et faire respecter les règles du marché unique;

- compte tenu de l'importance que revêt une base industrielle intégrée, durable et compétitive à l'échelle mondiale, la Commission est invitée à présenter, d'ici la fin de 2019, une vision à long terme pour l'avenir industriel de l'UE, assortie de mesures concrètes destinées à la mettre en œuvre. Cette vision devrait s'attaquer aux défis auxquels l'industrie européenne est confrontée, en abordant l'ensemble des domaines d'action concernés;
- l'UE doit aller plus loin dans la mise en place d'une économie numérique compétitive, sûre, inclusive et éthique, dotée d'une connectivité de rang mondial. Il convient d'accorder une attention particulière à l'accès aux données, à leur partage et à leur utilisation, à la sécurité des données et à l'intelligence artificielle, dans un environnement de confiance. Le Conseil européen attend avec intérêt la recommandation de la Commission relative à une approche concertée en matière de sécurité des réseaux 5G;
- pour rester compétitive au niveau mondial en ce qui concerne les technologies clés et les chaînes de valeur stratégiques, l'UE doit encourager une prise de risque plus importante et renforcer les investissements dans la recherche et l'innovation. Il convient de prendre des mesures pour soutenir davantage le Conseil européen de l'innovation et pour faciliter la mise en œuvre des projets importants d'intérêt européen commun, tout en assurant des règles du jeu équitables, ainsi qu'un environnement réglementaire et un encadrement des aides d'État qui soient propices à l'innovation;
- il y a lieu d'assurer une concurrence loyale au sein du marché unique et au niveau mondial, aussi bien pour protéger les consommateurs que pour favoriser la croissance économique et la compétitivité, conformément aux intérêts stratégiques à long terme de l'Union. Nous continuerons d'adapter notre cadre européen en matière de concurrence aux nouvelles évolutions technologiques et sur le marché mondial. La Commission entend déterminer avant la fin de l'année les moyens de combler les lacunes du droit de l'UE afin de pallier pleinement les effets de distorsion sur le marché unique induits par les participations que prennent des États étrangers et les financements qu'ils assurent au moyen d'aides d'État;

- l'UE devrait continuer à œuvrer en faveur d'un programme de libre-échange ambitieux et équilibré par la conclusion de nouveaux accords de libre-échange qui promeuvent ses valeurs et ses normes et assurent des règles du jeu équitables. Le Conseil européen réaffirme qu'il est attaché à un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles, dans lequel une OMC modernisée occupe une place centrale, et qu'il est déterminé à résister à toutes les formes de protectionnisme et de distorsions. Le Conseil européen demande que les mesures nécessaires soient prises en vue de la mise en œuvre rapide de tous les éléments de la déclaration conjointe UE-États-Unis du 25 juillet 2018;
 - l'UE doit aussi préserver ses intérêts à la lumière des pratiques déloyales de pays tiers, en faisant pleinement usage des instruments de défense commerciale et de ses règles relatives aux marchés publics, ainsi qu'en assurant une réciprocité effective en matière de marchés publics avec les pays tiers. Le Conseil européen appelle à reprendre les discussions sur l'instrument de l'UE relatif aux marchés publics internationaux;
 - le nouveau cadre européen pour le filtrage des investissements étrangers permettra aux États membres de s'attaquer aux investissements qui menacent la sécurité ou l'ordre public.
4. En mars 2020, le Conseil européen procédera à un débat global sur le renforcement de la base économique de l'UE, en se fondant sur une contribution détaillée de la Commission.

II. CHANGEMENT CLIMATIQUE

5. Le Conseil européen:
- rappelle son attachement à l'accord de Paris et se déclare conscient de la nécessité d'intensifier les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique compte tenu des données scientifiques disponibles les plus récentes, en particulier le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels;

- souligne qu'il est important que l'UE présente d'ici 2020 une stratégie à long terme ambitieuse visant à atteindre la neutralité climatique conformément à l'accord de Paris, tout en tenant compte des spécificités des États membres et de la compétitivité de l'industrie européenne;
- demande que les stratégies nationales à long terme soient finalisées en temps voulu;
- estime que la mise en œuvre de l'objectif de l'accord de Paris offre des perspectives et un potentiel importants sur le plan de la croissance économique, de la création d'emplois et du développement technologique, ainsi que du renforcement de la compétitivité européenne, dont il faut tirer parti en assurant dans le même temps une transition juste et socialement équilibrée pour tous;
- demande au Conseil d'intensifier ses travaux sur une stratégie climatique à long terme dans la perspective d'un nouveau débat au sein du Conseil européen en juin 2019.

III. RELATIONS EXTERIEURES

6. Le Conseil européen a préparé le sommet UE-Chine, qui se tiendra le 9 avril 2019. Il a procédé à un échange de vues sur l'ensemble des relations avec la Chine dans le contexte international.
7. Cinq ans après l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie, l'UE demeure résolument attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle rappelle qu'elle ne reconnaît pas cette annexion et qu'elle continue de condamner cette violation du droit international, qui représente toujours une menace directe pour la sécurité internationale. L'UE reste déterminée à mettre en œuvre sa politique de non-reconnaissance.
8. Le Conseil européen déplore vivement les pertes de vies et les destructions provoquées par le cyclone tropical Idai au Mozambique, au Malawi et au Zimbabwe. Le Conseil européen s'est félicité de la réponse d'urgence déjà apportée par l'Union européenne et ses États membres, et s'est déclaré prêt à continuer d'aider les pays concernés pour ce qui est de fournir une aide humanitaire d'urgence aux populations touchées.

IV. GARANTIR DES ÉLECTIONS LIBRES ET ÉQUITABLES ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION

9. Saluant le travail important accompli à cet égard au cours des derniers mois, le Conseil européen appelle à renforcer encore les efforts coordonnés visant à s'attaquer aux aspects intérieurs et extérieurs de la désinformation et à protéger les élections européennes et nationales dans l'ensemble de l'UE. Le partage d'informations est essentiel dans ce contexte, et la création récente du système d'alerte rapide constitue une avancée importante. Le Conseil européen demande instamment aux opérateurs privés tels que les plateformes en ligne et les réseaux sociaux de mettre pleinement en œuvre le code de bonnes pratiques et de se doter de normes plus élevées en matière de responsabilité et de transparence. Il demande que des efforts soutenus et coordonnés soient déployés pour préserver les systèmes démocratiques de l'Union et pour lutter contre les menaces immédiates et à long terme posées par la désinformation, en tant que partie intégrante du renforcement de la résilience de l'UE face aux menaces hybrides. Le Conseil européen réexaminera cette question lors de sa réunion de juin sur la base d'un rapport sur les enseignements tirés, élaboré par la présidence en coopération avec la Commission et la haute représentante, le but étant de contribuer à la formulation de notre réponse à long terme.
-